

# Installations d'incinération de farines animales

Toutes ces farines sont des déchets depuis le 15 novembre 2000, date à laquelle a été prise la décision d'interdire leur utilisation en alimentation animale.

En région Nord-Pas-de-Calais, en 2006, il n'y avait plus que les cimenteries de Lumbres et de Dannes qui pratiquaient la valorisation énergétique de farines animales.

L'usine d'incinération de déchets ménagers de Labeuvrière, qui a suspendu ses activités en 2006, afin de procéder à la mise en conformité de ses installations avec toutes les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif à l'incinération des déchets non dangereux ne pratique plus cette activité car elle a réduit sa capacité de traitement pour la limiter à la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels.

Le centre Sotrenor de Courrières, dont les installations sont très perfectionnées, pratique des tarifs trop élevés pour l'élimination des farines traditionnelles et ne sera vraisemblablement plus utilisé qu'à titre exceptionnel.

Les tonnages réceptionnés en 2006 dans les installations situées dans le Nord - Pas-de-Calais sont repris dans le tableau ci-après :

Etablissement	Commune	Quantité incinérée en 2006 (en tonne)
Holcim	Lumbres	7 159
Holcim	Dannes	931
TOTAL (tonnes)		8 090

Ces farines sont principalement produites sur le Nord - Pas-de-Calais et les régions limitrophes.

Le tonnage total traité par les deux cimenteries a encore nettement baissé en 2006 par rapport à 2005 (- 26 %), ce qui indique une baisse continue des tensions relatives à ce dossier qui ne présente plus de caractère très sensible.